

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son quatrième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 4 juin 2009, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 — *Loi sur l'aménagement des terres traditionnelles situées du côté est et les zones protégées spéciales/The East Side Traditional Lands Planning and Special Protected Areas Act*;
- projet de loi 7 — *Loi sur la salubrité des aliments et modifications connexes/The Food Safety and Related Amendments Act*;
- projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques/The Statistics Amendment Act*;
- projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*;
- projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*;
- projet de loi 32 — *Loi sur le Centre culturel franco-manitobain/The Centre culturel franco-manitobain Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} BLADY;
- M. le ministre CHOMIAK;
- M. DERKACH;
- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M. REID;
- M. le ministre ROBINSON;
- M. le ministre STRUTHERS;
- M. le ministre SWAN;
- M^{me} TAILLIEU;
- M^{me} la ministre WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M^{me} BLADY à la présidence;
- M. REID à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu neuf exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi sur l'aménagement des terres traditionnelles situées du côté est et les zones protégées spéciales/The East Side Traditional Lands Planning and Special Protected Areas Act* :

Sophia Rabliauskas	Première nation de la rivière Poplar
Chef Marcel Balfour	Nation des Cris de Norway House
Garry Raven	Particulier
Chef Donovan Fontaine	Première nation de Sagkeeng
Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wild Lands
Ron Thiessen	Société pour la nature et les parcs du Canada
Michael Anderson	Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. (MKO)
Mary Granskou	Initiative boréale canadienne
Eric Reder	Wilderness Committee

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi sur la salubrité des aliments et modifications connexes/The Food Safety and Related Amendments Act* :

Glen Koroluk	Beyond Factory Farming
Ian Wishart	Keystone Agricultural Producers
Enid Clark	Women's Institute
David Wiens	Producteurs laitiers du Manitoba
David Shambrock	Manitoba Food Processors Association

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi sur la salubrité des aliments et modifications connexes/The Food Safety and Related Amendments Act* :

Rory McAlpine
Ruth Pryzner

Aliments Maple Leaf Inc.
Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 7) — *Loi sur la salubrité des aliments et modifications connexes/The Food Safety and Related Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 10(2) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « tenu », de « de remettre un reçu à la personne à qui ils ont été enlevés et ».

Il est proposé que le paragraphe 15(3) du projet de loi soit amendé par substitution, à « sept jours », de « 14 jours ».

Il est proposé d'ajouter, après l'article 20 du projet de loi, ce qui suit :

**IMMUNITÉ DES PERSONNES QUI
COMMUNIQUENT DES RENSEIGNEMENTS**

Immunité des personnes qui communiquent des renseignements

20.1 Bénéficient de l'immunité les personnes qui, de bonne foi :

- a) s'acquittent d'une obligation ou donnent suite à une demande en communiquant ou en fournissant des renseignements sous le régime de la présente loi;
- b) communiquent ou fournissent volontairement sous le régime de la présente loi des renseignements au sujet d'un risque relatif à la salubrité des aliments.

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques/The Statistics Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 32) — *Loi sur le Centre culturel franco-manitobain/The Centre culturel franco-manitobain Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Projet de loi étudié, mais dont il n'a pas été fait rapport :

Le projet de loi 6 — *Loi sur l'aménagement des terres traditionnelles situées du côté est et les zones protégées spéciales/The East Side Traditional Lands Planning and Special Protected Areas Act*

La présidente,

Rapport présenté par :

_____ **M^{me} BLADY**

Le 4 juin 2009